

Règlement intérieur YOGA ASHTANGA SEVREMOINE

Adopté par l'assemblée générale du 08/06/2022

à lire et respecter par tous les adhérents et intervenants de l'association.

Cette association a pour but de promouvoir toute activité sportive, culturelle et éducative relative au bien-être du corps et de l'esprit.

LA PRATIQUE DU YOGA

→ Spirituelle - L'enseignement du yoga peut comporter des propositions de pratiques spirituelles et d'approches philosophiques. Ces propositions sont faites à titre indicatif et chaque adhérent est libre d'en tenir compte ou pas.

→ Physique - La pratique du yoga n'implique aucune compétition entre les pratiquants, chacun doit respecter ses propres limites physiques.

ORGANISATION

Conseil d'administration

❖ Composition : Il est composé de deux à trois membres bénévoles, à savoir : président(e), trésorier(e) et secrétaire.

❖ Candidature / démission : Les membres du Conseil d'Administration sont élus par tiers renouvelable tous les trois ans. Ils peuvent, pour raison exceptionnelle, démissionner à tout moment. Ils peuvent être démis de leur fonction, par les membres du Conseil d'Administration, pour faute grave portant atteinte au fonctionnement de l'association. Le Conseil d'Administration a pour attribution la gestion et l'administration courante de l'association.

Professeur - La professeur est prestataire de services et facture ses heures de cours à l'association en fonction du nombre d'élèves. Le professeur doit être diplômé ou en cours de formation dans la discipline enseignée. Elle dispense ses cours et stages sous la responsabilité de l'association.

Adhérents - Les adhérents s'engagent à :

- Signer la décharge médicale à l'inscription
- Signaler au professeur toute gêne physique ponctuelle ou chronique
- Informer le professeur en cas de grossesse
- Respecter le règlement intérieur de l'association.

MODALITÉS D'INSCRIPTION AUX COURS

- Cours d'essai : le cours d'essai est gratuit en juin et en septembre. Contacter directement la professeur pour participer à ce cours.

- Inscription : Dès le mois de juin ou en septembre, merci de remettre la fiche d'inscription complétée, et le certificat médical. Ne sont acceptés que les dossiers complets.

- Si toutefois, il reste des places disponibles, des inscriptions peuvent se faire à tout moment de l'année à plein tarif pour une inscription jusqu'en décembre, puis avec 50€ de remise pour les personnes qui rejoindraient l'association à partir du mois de janvier. Il est possible de venir pratiquer une ou 2 fois par semaine. Un créneau fixe régulier est décidé, il vous est demandé de prévenir la professeur en cas de désistement.
- Encaissement des règlements : Le règlement peut être effectué en un, deux, trois ou quatre chèques à l'ordre de l'association YOGA ASHTANGA SEVRE-MOINE.
- L'inscription est définitive, aucun remboursement ne sera effectué. En cas d'annulation imprévue d'un ou plusieurs cours, ceux-ci seront reportés lors de vacances ou à la fin de l'année.

COURS

- **Planning** : Le planning des cours est mis en ligne sur la page facebook de l'association et affiché dans l'entrée du dojo. L'association peut, pour des raisons exceptionnelles, être amenée à modifier ce planning. Elle s'engage à en informer ses adhérents dans les meilleurs délais. En cas d'absence imprévue du professeur, l'association fera son possible pour prévenir les adhérents.

Un créneau de cours est maintenu à partir de 4 inscrits et jusqu'à 14 personnes.

- **Horaires** : Pour ne pas retarder la tenue des cours, les adhérents sont priés de prendre leurs dispositions pour **être prêts à l'horaire indiqué**.

- **Téléphones** : Chaque élève est prié d'éteindre ou mettre en silencieux son mobile afin de ne pas perturber le déroulement du cours.

- **Chaussures** : Il est demandé aux adhérents de se déchausser le long des bancs de la salle de cours, les chaussures ne sont pas autorisées sur les tapis.

STAGES

Modalités : Les dates des stages sont communiquées par mail, sur la page facebook de l'association et par affichage. Les stages sont ouverts aux non-adhérents, auxquels une petite adhésion supplémentaire est demandée. L'inscription se fait auprès d'Audrey et doit être impérativement confirmée par le règlement au plus tard 3 jours avant la tenue du stage.

Le stage est maintenu à partir de 4 participants minimum et 14 maximum. Aucune annulation de l'inscription ne sera prise en compte. Sauf motif exceptionnel, aucune absence au stage ne donnera lieu à remboursement ou report. En cas d'absence imprévue de l'intervenant animant le stage, l'association s'engage soit à reporter le stage soit à rembourser les participants.

MATÉRIEL

- **Personnel** : Tout participant aux cours ou stages doit prévoir son tapis personnel. Le matériel personnel des adhérents ne peut être stocké dans la salle de cours.

- **Mis à disposition dans la salle** : Il vous est demandé de prendre soin du matériel prêté par l'association ou la professeur. Le matériel mis à disposition ne peut en aucun cas être emprunté par les adhérents. Le matériel est régulièrement nettoyé, réparé si besoin.